

Kergloff

BULLETIN MUNICIPAL



Le dernier commerce d'alimentation de Kergloff devrait s'installer dans de nouveaux locaux courant 2005.

Sommaire

- Le mot du maire2
- Urbanisme
Révision du PLU3
- Deux nouveaux lotissements ...4
- Les travaux en 20034
- Permis de construire5
- Maintien du dernier
commerce de proximité6
- Tarifs de l'eau
et de l'assainissement6
- Avec l'ALECOB, réduisez
vos factures d'énergies7
- Le forage de puits artésiens ...7
- Le budget 2003
comparé à 20028
- Recensement
complémentaire9
- Etat civil 20039
- Entreprises10
- Chemins de randonnées10
- Fleurissement10
- L'école11
- Comité des fêtes12
- Chapelle de Bon Secours ...12
- Association La Trinité
d'hier et d'aujourd'hui13
- L'Amicale Laïque13
- FNACA14
- Sortie CCAS14
- Noces d'Or14
- Club du Temps Libre15
- U.S. Kergloff15
- Les jeunes sportives
de Kergloff se distinguent ...16
- Calendriers
des manifestations 200416

Le mot du maire



LE DROIT DE VOTE EST AUSSI UN DEVOIR

Le suffrage universel masculin a été adopté par le décret du 5 mars 1848. Il n'a jamais été remis en cause depuis. L'ordonnance du 21 avril 1944 donne le droit de vote aux femmes et rend ainsi le suffrage réellement universel. La loi du 5 juillet 1974 a abaissé l'âge pour voter de 21 à 18 ans.

Pour pouvoir voter il suffit d'être inscrit sur les listes électorales. Aujourd'hui, tous ceux qui ont atteint l'âge de 18 ans au 29 février 2004 sont inscrits d'office sur les listes électorales de la commune de leur domicile. Ceux qui auront 18 ans entre le 1er mars et le 21 mars pour le premier tour des élections cantonales et régionales doivent vérifier à la mairie qu'ils sont inscrits sur les listes.

Pour voter vous devez en principe vous déplacer au bureau de vote de votre commune. Si vous ne pouvez vous déplacer vous pouvez voter par procuration. L'établissement d'une procuration vient d'être facilité. Les procurations devraient être établies dans les mairies. Une attestation sur l'honneur motivant votre impossibilité à vous déplacer suffit à justifier votre demande de vote par procuration.

Depuis quelques années, on constate une désaffection importante des électeurs à participer aux différents scrutins. Le droit de vote au suffrage universel n'a que 150 ans pour les hommes et 60 ans pour les femmes, c'est un droit fondamental mais c'est aussi un devoir. Alors les 21 et 28 mars prochain participons tous à l'élection du conseiller général de notre canton et participons tous à l'élection de nos conseillers régionaux.

Le conseil municipal de Kergloff se joint à moi pour vous présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2004. Il vous souhaite une bonne santé et une réussite dans vos projets personnels et professionnels.

Bonne et Heureuse Année,
Bloavezh Mat,
Happy New Year

Pierrrot Belléguic

RECTIFICATIF
concernant l'établissement des procurations
(mot du Maire)

Le projet d'établir les procurations dans les mairies a été invalidé au contrôle de légalité.
C'est donc le retour à la case départ.
Les procurations seront, comme par le passé, établies en Gendarmerie ou au Commissariat de Police.
L'attestation sur l'honneur justifiant l'absence le jour du vote et la demande de procuration est et reste applicable.

Ont participé à la rédaction de ce bulletin les membres de la commission information : Pierrrot Belléguic, Armand Cornec, Jean Jacques Guéloff, Erwan Jacques, Marie Thérèse Laine, Jean François Le Ray, Philippe Nédellec, Pascal Rohou, Viviane Silleur, Brigitte Vallée, Ariette Guélien avec le concours des associations de Kergloff.

Urbanisme – Révision du PLU

Depuis le début de l'année 2002, le conseil municipal a décidé de procéder à la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est le document majeur du PLU. Il a été élaboré à partir d'un diagnostic sur les atouts et les faiblesses de la commune de Kergloff, dans les domaines de la socio-économie, (démographie, activités, habitat) de l'environnement et du paysage, et sur les enjeux de développement pour les années à venir.

Ce projet a quatre orientations majeures :

L'ACCUEIL ET LE MAINTIEN D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La préservation de l'agriculture, première activité économique communale, est une préoccupation des élus. Dans cet objectif, le PLU limite l'extension de l'urbanisation autour du bourg et dans quelques hameaux qui n'ont plus de siège d'exploitation agricole.

En revanche, les élus n'ont pas recensé de besoin de nouvelles implantations d'entreprises qui auraient nécessité d'étendre la zone d'activités de Loch Al Lann.

UNE URBANISATION ÉQUILBRÉE

Les élus ont fait le choix d'un développement modéré. L'objectif des 1000 habitants à l'horizon 2012 est visé. Cette hypothèse de croissance, qui se satisfait des équipements publics existants, implique de réserver une quinzaine d'hectares à l'urbanisation.

Pour améliorer le cadre de vie de la commune, aujourd'hui et demain, il convient de diversifier l'offre en matière d'habitat (bourg et hameaux), d'améliorer la traversée du bourg et de mettre en valeur les espaces publics.

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES NATURELS

La commune possède de riches espaces naturels sur le plan paysager ou écologique qu'il convient de préserver. Ainsi, les vallées de l'Hyères et de l'Auline et les petits vallons de leurs ruisseaux affluents, constituent des zones boisées sur les versants et humides en fond de vallée, dont la faune et la flore sont dignes d'intérêt. Les bois de Keryvon, du Duc, et de Kerligonan composent également des espaces patrimoniaux de la commune qui seront préservés (le défrichement est interdit). Pour ce qui est du patrimoine religieux, la commune peut s'enorgueillir de son église inscrite aux monuments historiques, comme des cinq tumuli de Kerglien. Elle possède également un patrimoine plus modeste constitué de chapelles, de lavoirs, de fontaines, de moulins, de manoirs, de bâti agricole et de sites archéologiques, celui-ci ne bénéficie d'aucune protection. Toutefois, grâce au Plan Local d'Urbanisme, ce patrimoine bénéficiera du label « Loi paysage », et sera protégé à ce titre. Le patrimoine naturel constitué par les talus sera également préservé.

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

La commune participera à la reconquête de la qualité de l'eau à travers différentes mesures. Les zones à urbaniser sont définies sur les seules parcelles aptes à l'assainissement autonome. La protection du bassin versant est assurée par la préservation des haies et talus. Le périmètre de protection de la prise d'eau de l'Auline est inclus dans le PLU.

LE PLU C'EST L'AVENIR DE VOTRE COMMUNE, ALORS EXPRIMEZ-VOUS !

Un cahier d'idées et de suggestions est à la disposition des habitants en mairie. Vous êtes invités à y faire part de vos remarques. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous avec les élus chargés du projet, qui répondront à toutes vos questions. Une réunion publique sur le projet d'aménagement et de développement durable a été organisée le 10 décembre, 40 personnes y ont assisté.



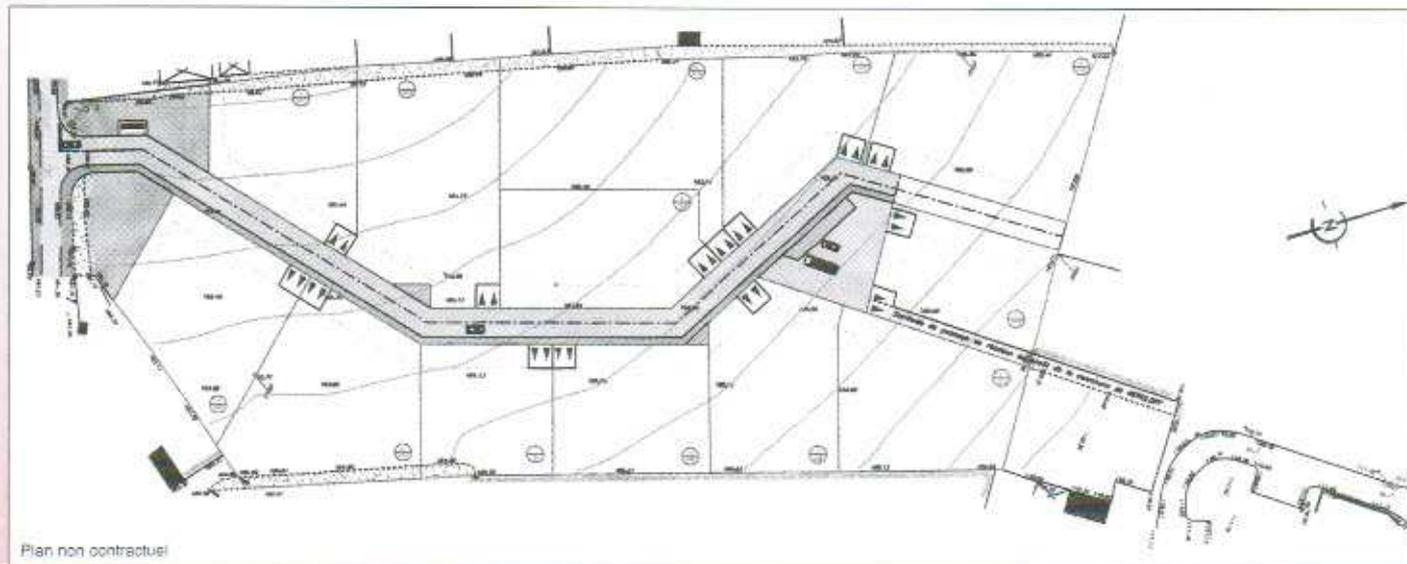
Feunteun ar Wrac'h

Deux nouveaux lotissements

LOTISSEMENT DE TACHEN AR GRILLED

Un projet de lotissement est à l'étude sur le terrain acquis de Mme LE GUERNE et situé à Tachen ar Grilled au sud du lotissement du Gollen. Le projet prévoit la création de 13 lots. 8 futurs acquéreurs ont déjà effectué des réservations.

Le prix de vente du m² a été fixé à 5 € hors taxes par le conseil municipal.



Plan non contractuel

LOTISSEMENT DE LA CROIX D'EN HAUT

Un lotissement de 3 maisons est aussi en projet à la Croix d'En Haut suite à l'acquisition par la commune d'une parcelle de 3800 m². Ce lotissement sera concrétisé dès que le Plan Local d'Urbanisme sera arrêté. Deux lots sont déjà réservés.

Kergloff poursuit le développement harmonieux de son habitat.

Les travaux en 2003

VOIRIE

En 2003, 2 800 m de voirie ont été réalisés. Au village de Néveit, un déflachage à l'enrobé sur 400 m a été effectué. Sur la voie communale N°6 entre la Cité du Gollen et Moulin du Roy, sur les routes de Kergaffré (VC36) et de Bois le Duc (VC24), la réalisation d'un bicouche a permis une étanchéité du tapis roulant. Des travaux de curage de fossés ont également été exécutés par les agents communaux sur les routes du Vern, Kervoastellou, Rosanguillou, Néveit et dans le village de Goastécot.



Des travaux d'élagage (passage du lamier) ont été faits à Néveit, entre Moulin Meur et Moulin du Roy. L'acquisition par la commune d'un broyeur d'accotement a permis cette année de réaliser un meilleur entretien des accotements sur l'ensemble de la voirie de la commune par un passage supplémentaire. Cette acquisition a permis aussi un meilleur entretien de l'ensemble des terrains communaux.

TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX :

• Lutte contre le radon à l'école

Le radon est un gaz naturel radioactif très présent dans le sous-sol granitique breton. Ce gaz, plus léger que l'air, se retrouve dans un grand nombre de bâtiments. Bien que sa nocivité ne soit pas démontrée, la commune a entrepris des travaux au titre de précaution, dans les bâtiments des classes primaires.

Une ventilation double flux, installée pendant les vacances d'été, empêche la remontée du radon dans les salles de classes en mettant les bâtiments en légère surpression.

Les mesures effectuées depuis confirment l'efficacité des travaux réalisés. Ces travaux, conseillés par le Bureau d'études Pierre DiLASSER, ont été réalisés par l'entreprise ARCEM.

Pour le bâtiment des classes maternelles et CP, la ventilation naturelle du vide sanitaire a été renforcée par la pose de grilles supplémentaires. A ce jour, ces travaux n'ont pas donné entière satisfaction et des dispositions complémentaires à prendre sont à l'étude.

• Travaux à la cantine

La réserve de la cantine qui depuis la création de cet équipement, était restée sur une chape de ciment avec des murs en plâtre nu, a fait pendant les vacances scolaires, l'objet de travaux par la pose de carrelage au sol et par la peinture des murs et du plafond. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Thierry LE BONNIEC. Le nettoyage du local s'en trouve facilité et les conditions d'hygiène améliorées.

• Couverture de la mairie

Depuis quelques années, la toiture de la mairie était en mauvais état. A chaque coup de vent les ardoises s'envolaient. Aussi la commune a entrepris sa réfection complète. Les travaux de recloutage de la volige, du remplacement de l'ensemble des crochets et des ardoises cassées ont été réalisés par le couvreur Yves AUTRET de Landeleau.

• Eclairage public

L'éclairage du lotissement de la Croix d'En Haut a été réalisé cette année par la pose de dix lampadaires. Dans le lotissement du Bourg, il a été complété par l'installation d'un lampadaire supplémentaire.

L'éclairage du carrefour de la Croix d'En Bas, route du Hartz, a également été renforcé par la pose d'un lampadaire supplémentaire de type routier.

• Renforcement du réseau électrique

Après plusieurs années difficiles, le village de St Agnès a bénéficié cette année du renforcement de son alimentation en électricité par la mise en place d'un nouveau transformateur.

TERRAIN DE FOOT

Cette année, la commune a acheté un arroseur. Cette acquisition a permis un arrosage régulier du terrain de football jusqu'à l'interdiction par arrêté préfectoral du 7 août 2003 et évité ainsi que la pelouse ne souffre trop d'un été particulièrement sec et chaud.

Permis de construire

Au cours de l'année 2003, 17 demandes de permis de construire ont été déposées. Elles concernent la construction de 5 maisons d'habitation, la rénovation de 2 logements existants, la construction de 3 garages, 5 extensions d'habitation de plus de 20 m² et la construction de 2 bâtiments agricoles, 4 demandes de certificat d'urbanisme pour rénovation ou construction de bâtiments destinées à l'habitation ont également été effectuées. Les 21 déclarations de travaux qui ont été traitées en cours d'années concernaient principalement des améliorations apportées à l'habitat et la construction de garage ou d'abris de jardin.



Maintien du dernier commerce de proximité



Dans le cadre du maintien du dernier commerce d'épicerie-tabac, la commune de Kergloff et la Communauté de Communes du Poher vont réaliser une opération de construction neuve à l'emplacement des réserves actuelles de l'épicerie. Cette opération s'inscrit dans un cadre global qui a pour objectif la pérennisation du dernier commerce, l'aménagement du bourg et le développement du parc de logements sociaux. Pour réaliser ce projet la commune va acquérir l'immeuble de l'épicerie actuelle où Habitat 29, maître d'ouvrage en matière de logements sociaux, devrait réaliser 4 logements dont 2 plain pied pour personnes âgées.

La Communauté de Communes du Poher, maître d'ouvrage pour les opérations économiques va acheter les réserves actuelles pour les démolir et reconstruire à leurs emplacements une épicerie neuve, la commune de Kergloff réalisant au-dessus du commerce, l'appartement destiné au gérant de l'épicerie.

Pour permettre la continuation de l'exploitation du commerce par Marie-France QUÉLEN, la construction du nouveau local commercial sera effectuée avant les logements sociaux.

Tarifs de l'eau et de l'assainissement

applicables à partir du 1er Septembre 2003

La facturation de la redevance eau effectuée chaque année au cours du mois d'octobre correspond à la consommation d'eau du 1er septembre de l'année précédente au 31 août de l'année en cours.

Année	Abonnement compteur			Consommation de 0 à 500 m ³	Consommation > à 500 m ³	Redevance Agence de l'Eau
	Ø25mm	Ø32mm	Ø60mm			
2002	66,86 €	82,42 €	97,96 €	1,1124 € / m ³	0,8424 € / m ³	-
2003	68,20 €	84,07 €	99,92 €	1,1346 € / m ³	0,8709 € / m ³	0,037 € / m ³

A ces tarifs il faut ajouter la TVA au taux de 5,5% sauf sur la redevance Agence de l'Eau qui est exonérée.

La redevance pollution, perçue par la commune, est intégralement reversée à l'Agence de l'Eau LOIRE-BRETAGNE, chargée d'intervenir financièrement et techniquement dans le domaine de l'aménagement de la ressource en eau et de la lutte contre la pollution de l'eau.

Cette redevance est devenue applicable à la commune de Kergloff en 2003 suite au recensement complémentaire de l'INSEE effectué en 2001 duquel il résulte que la population agglomérée permanente passe au-dessus du seuil de mise en recouvrement de cette redevance fixé à 400 habitants.

En 2003, le montant de cette redevance a été fixé par l'Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE à 0.037 € par m³. Ce montant est fixé à 0.036 € par m³ pour l'année 2004.

L'agence de l'eau reverse cette redevance à tous ceux qui oeuvrent à la protection de la ressource en eau. Pour la période 2003-2006 l'agence de l'eau mobilise ainsi 1 127 millions d'euros destinés principalement à la collecte et au traitement des eaux usées domestiques pour 558 millions d'euros et à la maîtrise des pollutions d'origine agricoles à hauteur de 293 millions d'euros.

ASSAINISSEMENT

Les logements sociaux situés rue de Poulfank et raccordés à l'assainissement semi collectif sont soumis à une redevance assainissement fixée à 40.80 € H.T. par 100 m³ d'eau consommés et un abonnement annuel de 25.50 € H.T.

Avec l'ALECOB, réduisez vos factures d'énergies

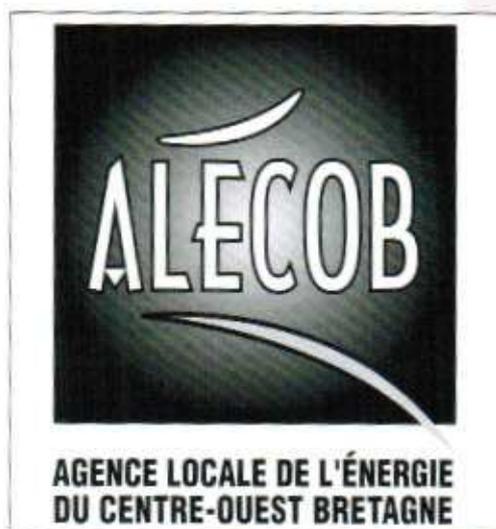
L'Agence Locale de l'Énergie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) a pour vocation de fournir aux particuliers une information **gratuite** et **objective** dans le domaine des énergies. Si vous envisagez l'acquisition ou la rénovation d'un bâti, vous vous posez des questions sur les différentes solutions de chauffage, si vous vous intéressez aux énergies renouvelables (solaire, éolien, bois) ou si vous trouvez vos factures énergétiques trop élevées, l'ALECOB peut vous donner des conseils pratiques sur :

- le choix des énergies appropriées à vos besoins (gaz, fioul, électricité, bois ...)
- leurs avantages et leurs inconvénients ;
- les moyens de chauffage, d'isolation, de régulation ;
- les gestes aux quotidiens qui peuvent réduire votre facture ;
- les avantages fiscaux, les aides disponibles ;
- la réglementation, les normes et les labels de qualité ;
- les énergies renouvelables ...

Autant d'informations qui vous permettront de réaliser des économies d'énergie et de préserver l'environnement.

Laurent LE DÉVÉDEC et Yann PORMENTÉ vous informe du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h 30, par téléphone ou à l'agence sur rendez-vous. Et pour vous aider à réaliser des économies d'énergie, le " Guide des petits gestes d'économie : les Econocroc'h " est disponible gratuitement sur simple demande.

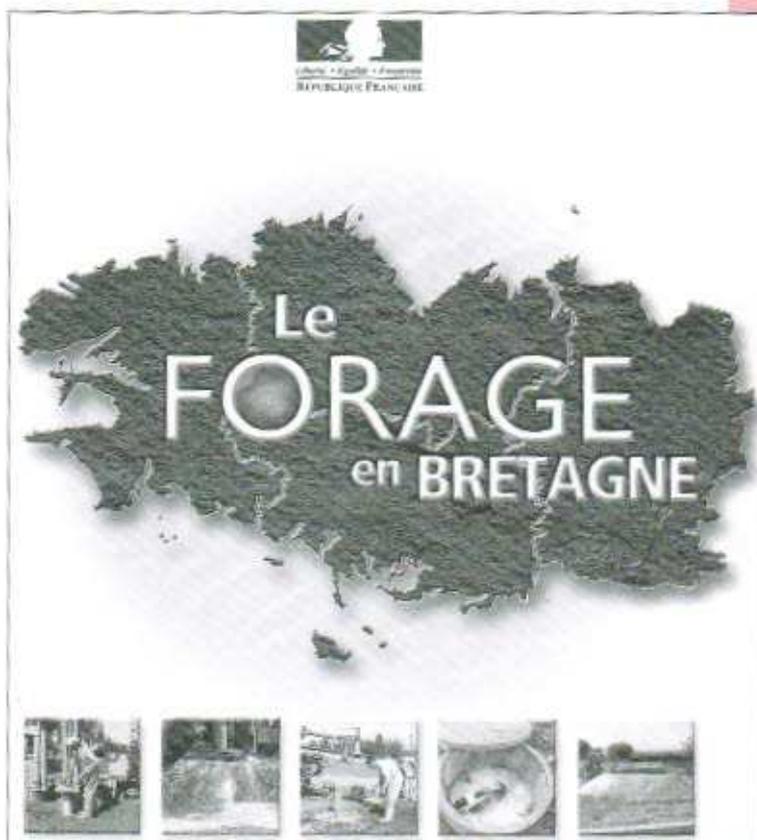
Agence Locale de l'Énergie du Centre Ouest Bretagne
4, rue des Augustins - B.P. 226 - 29834 CARHAIX Cedex
Tel : 02.98.99.27.80 - Fax : 02.98.99.27.84



Le forage de puits artésiens

De nombreux forages sont réalisés chaque année en Bretagne. Selon le type d'ouvrage et la prévision de prélèvement d'eau envisagés, les réglementations et les obligations sont différentes. Pour des prélèvements inférieurs à 1000 m³ par an et à un débit inférieur à 8 m³ / h, l'ouvrage n'est pas soumis à déclaration **au titre de la loi sur l'eau**. Tout forage de plus de 10 m de profondeur doit faire l'objet d'une déclaration au titre **du code Minier** par le foreur. Tous les forages doivent cependant respecter **les prescriptions de l'arrêté préfectoral** relatif aux forages et un dossier de récolement doit être transmis au service en charge de la police des eaux souterraines et au BRGM (Bureau de Recherche Géologique et Minière).

Une plaquette d'information contenant des conseils et des prescriptions techniques ainsi que des rappels réglementaires est disponible à la Direction Départementale des affaires sanitaires Cité administrative de Ty Nay 29324 Quimper Cedex, tél. 02 98 64 50 70.



Le budget 2003 comparé à 2002

	2002	2003
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES	476 460,00	469 350,00
Vente de produits	34 500,00	34 500,00
Impôts et taxes	204 200,00	217 000,00
Dotations et participations	191 600,00	200 830,00
Autres produits de gestion courante	5 100,00	3 300,00
Atténuation des charges	28 600,00	13 680,00
Produits financiers	30,00	40,00
Produits exceptionnels	9 300,00	
Transfert de charges	3 130,00	
DEPENSES	476 460,00	469 350,00
Charges à caractère général	77 000,00	72 500,00
Frais de personnel	147 500,00	145 200,00
Autres charges de gestion courante	42 000,00	40 500,00
Reversements impôts et taxes	1 600,00	700,00
Frais financiers	28 000,00	22 600,00
Charges exceptionnelles	12 550,00	650,00
Dotation aux amortissements	11 240,00	9 700,00
Prélèvement pour investissements	156 570,00	177 500,00
SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES	468 295,00	440 392,00
Excédent fonctionnement exercice précédent	122 416,00	157 037,00
S.D.I. (Subventions investissements)	7 828,00	7 828,00
Créance sur Budget lotissement	4 704,00	0,00
Fonds compensation T.V.A.	21 180,00	32 058,00
Amortissements	11 240,00	9 658,00
Différence sur réalisations d'immobilisations	3 625,00	
Immobilisations corporelles	8 832,00	
Prélèvement sur fonctionnement de l'année	156 570,00	177 500,00
Subventions pour travaux chapelle de bon secours	47 800,00	32 802,00
Subventions travaux voirie	16 600,00	9 950,00
Subventions aménagements du bourg	51 500,00	10 477,00
Emprunt travaux chapelle de Bon Secours	16 000,00	3 082,00
DEPENSES	354 969,00	299 915,00
Déficit d'investissement exercice précédent	35 456,00	43 080,00
Remboursement des emprunts	62 400,00	58 250,00
Dotations	3 133,00	
Achat terrains	6 658,00	
Création de lotissement (autres Immobil. Financières)	20 000,00	59 000,00
Aménagement du bourg 2ème tranche	73 782,00	3 026,00
Grosses réparations voirie	72 937,00	47 723,00
Matériel	4 770,00	19 634,00
Chapelle de Bon Secours	64 261,00	3 664,00
Travaux Eglise		9 269,00
Salle de la culture et des loisirs	150,00	15 665,00
Travaux bâtiments communaux	1 636,00	29 475,00
Classement voirie	2 421,00	1 712,00
P.L.U. - Plan Local d'urbanisme	7 365,00	9 417,00
RESTE A REALISER	113 326,00	140 477,00

Le budget 2003 fait apparaître un très bon résultat de fonctionnement avec une augmentation de plus de 11% du prélèvement par rapport à l'année 2002. Les investissements réels de l'année pour une somme de 150 000 € ont été entièrement autofinancés.

Recensement complémentaire

Le recensement complémentaire de 2001 a été confirmé en 2003. Cette confirmation porte uniquement sur les 20 nouveaux logements achevés depuis octobre 2001 et sur leurs occupants qui ne résidaient pas à Kergloff lors du recensement de 1999. Il en résulte une augmentation de 105 habitants portant la nouvelle population légale à 880.

Le tableau ci-dessus reflète l'évolution depuis le recensement de 1999.

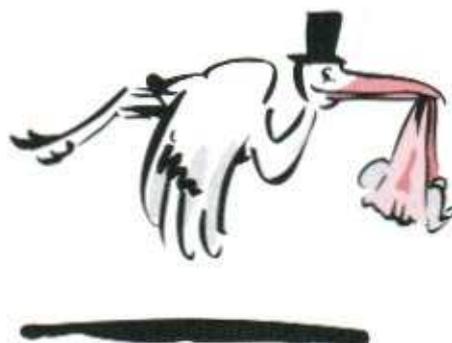
Année de recensement	Nbre de logements	% sur 1999	Population municipale	% sur 1999	Population totale	% sur 1999
1999	353		745		775	
2001	374	+ 6 %	803	+ 7,8 %	833	+ 7,5 %
2003	394	+ 11,6 %	850	+ 14,1 %	880	+ 13,6 %

En ce qui concerne le nombre de logements, il faut rajouter en 2003, 9 logements supplémentaires en projet ou en cours de réalisation. La création d'un nouveau lotissement au Gollen et la modification du PLU, au cours de l'année 2004, devrait permettre à notre commune de voir une nouvelle augmentation de la population lors du prochain recensement qui aura lieu en 2007.

Etat civil 2003

NAISSANCES : 10

- Léa POTIER, 6 rue des Châtaigniers, née le 10 février
- Eléa BRUNEAU, La Croix d'En Haut, née le 17 mars
- Estéban KERGARAVAT, 3 rue des Hortensias, né le 28 mars
- Hugo LE MAT, Les Quatre Vents, né le 5 avril
- Florine THOMAS, 2 rue des Hortensias, née le 28 juin
- Valentine THOMAS, 2 rue des Hortensias, née le 28 juin
- Justine BERNARD, 6 Hent ar Grilled, née le 11 juillet
- Amélie COROLLER, Kléhelvez, née le 19 août
- Thomas BLAIZE, Quimilfern, né le 2 octobre,
- Lou LE GUERN, 7 rue de la Résistance, née le 16 Décembre.



MARIAGES : 6

- Olivia LE DREN et Guillaume Jean Joseph BOSSER, St Eganec, le 28 juin
- Raphaël MANAC'H et Maryse HAMONOU, 11 rue des Fuchsias, le 12 juillet
- Aurélie THOMAS et Cyrille LE JEUNE, Lanceluzen, le 2 août
- Marie Joëlle HOMMAIS et Jean Charles WANTZ, Moulin d'Aulne, le 18 août
- Jean Yves ROHOU et Jacqueline GHEROLDI, le 11 octobre
- Christelle LE GOFF et Stéphane FOLOROU, Les Quatre Vents, le 18 octobre

DECES : 6

- Marie Anne AUFFRET née LANNEVAL, 3 rue Jules Ferry, le 23 février
- Germaine LE ROUX née CRAS, Kerboulin, le 25 avril
- Joséphine TALLEC née ROHOU, Kergaffré, le 29 juin
- Roger GOARVOT, 9 Hent Ar Groaz, le 25 août
- Joël LE MANAC'H, Rosanguillou, le 19 septembre
- LE JEUNE Marie Anastasie née HERVIOU, Restanlern, le 7 Novembre

Entreprises

TRADICRÊPES : UN NOUVEAU GÉRANT

Patrick URIEN, 42 ans, demeurant à Carhaix-Plouguer, a repris en juin 2003, l'entreprise familiale TRADICRÊPES, située sur la zone d'activité de Loch Al Lann. Il poursuit la production de crêpes de froment et de blé noir « faites main » avec la même exigence et le même souci de qualité que ses prédécesseurs M. et Mme CLAUSTRE.



Chemins de randonnées



La Communauté de Communes du POHER étudie la réalisation de chemins de randonnées sur l'ensemble du territoire de la communauté. Ces sentiers sont destinés aux randonneurs pédestres, équestres ou VTT. Sur la commune de Kergloff cette étude est réalisée avec la participation de la municipalité. Pour notre commune, Armand CORNEC a pris en charge ce dossier.

Le projet actuel, sur Kergloff, porte sur la création de 3 circuits différents. Le circuit de la Chapelle de Bon secours, long de 14 km passe à Kermenguy, Restambas, Trégoën et Magoarem pour un retour à Bon Secours. Le deuxième circuit, long de 11 km, démarre au bourg de Kergloff, rejoint Sainte Agnès, longe la vallée de l'Hyères de Moulin du Roy à Moulin Meur, revient sur Nèveit, Kergloff Vihan, Kerlignonan et

Poulfank et s'achève par un retour sur le bourg. Le troisième circuit, long de 7 km, relie les chapelles de Bon Secours et de la Trinité à Kergloff à la chapelle du Mûr à Cléden Poher.

Des conventions de passages vont être signées avec les différents propriétaires.

Ces chemins de randonnées devront répondre à des critères précis pour être inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de promenades et de Randonnées (PDIR). L'inscription au PDIR devrait permettre de bénéficier de subventions pour la création des itinéraires et pour l'entretien des sentiers.

Fleurissement

La commune de Kergloff s'est à nouveau distinguée au niveau cantonal et départemental pour le fleurissement de son bourg grâce aux efforts renouvelés des habitants du bourg et des employés municipaux.

Dans le cadre du concours « FLEURIR LA FRANCE », Martine et Yvon GUIVARC'H ont obtenu, pour la deuxième année consécutive, le premier prix départemental dans la catégorie des fenêtres et murs fleuris.

La Commune a remporté le premier prix au niveau de la communauté de communes du POHER dans la catégorie des communes de moins de 1000 habitants. La Société d'Horticulture de CARHAIX et du POHER a également décerné les prix suivants :

Catégorie « façade de commerce » : prix d'honneur (pour la deuxième année consécutive) à Martine et Yvon GUIVARC'H,

Catégorie « décor floral sur voie publique » à Bernard LE JEUNE à Restanlern.



L'école

L'effectif à la rentrée de septembre 2003 a atteint les 93 enfants répartis en :

Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
44	12	13	7	9	8

Cet effectif a permis la réouverture de la 4^{ème} classe qui avait été fermée à la rentrée de septembre 1996.

L'équipe des professeurs toujours composée de Mme Christine COUILLARD directrice et enseignante de maternelle (enfants de 2 à 4 ans), de Mlle Nathalie BIRIOU enseignante des grandes sections de maternelles et des CP, de Mlle Christelle DOUSSAL enseignante des CM1- CM2, a été renforcée par l'arrivée de Yves GOASGUEN qui a pris en charge les CE1 - CE2



ACHAT DE DEUX ORDINATEURS ET D'UN PHOTOCOPIEUR

Les outils informatiques de l'école ont été complétés. La mairie a acheté deux nouveaux ordinateurs, deux nouvelles imprimantes et un modem qui ont permis d'équiper les quatre classes. Un nouveau photocopieur numérique équipe aussi l'école depuis le 1^{er} octobre. Au total c'est 3550 € d'investissements pour l'école.

LES TARIFS DE L'ÉCOLE :

Cantine

Année	Repas régulier	Repas occasionnel	Repas adultes	Goûter des maternelles
2002	2,49 €	2,62 €	3,50 €	17,57 €
2003	2,55 €	2,68 €	3,58 €	18,00 €

Cette année, du fait de l'augmentation des effectifs, le nombre de repas servi à la cantine passe de 55 à 60 repas par jour.

Garderie scolaire

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant
Garderie du matin	1,40 €	1,09 €	0,78 €
Garderie du soir de 16h30 à 17h avec goûter	1,09 €	0,78 €	0,47 €
Garderie du soir de 16h30 à 18h30	2,34 €	2,02 €	1,71 €

Une remise de 20 % sera effectuée sur le montant total de la facture mensuelle si ce montant dépasse 32 €.

DÉPART EN RETRAITE

Cette rentrée scolaire a vu aussi un changement dans le personnel communal de l'école. Après 26 années de service auprès des tout petits de l'école maternelle de Kergloff, Mme Suzanne THEPAUT a pris une retraite bien méritée. C'est donc avec plaisir que, le 19 septembre, la municipalité a convié sa famille et ses collègues à fêter son départ en lui souhaitant une bonne et heureuse retraite.



Mme Christine HUMILY qui avait déjà effectué les remplacements de Mme THEPAUT, a été recrutée définitivement comme assistante maternelle. Mariée et mère de deux enfants scolarisés à Kergloff, elle apporte son assistance à Mme Christine COUILLARD pour assurer la surveillance et l'aide aux enfants de maternelle.

Comité des fêtes

Kergloff a vécu cette année encore des animations de qualité. Les foulées rando nature, la fête de la musique, le festival de moto ancienne et la fête patronale ont animé, durant tout l'été, notre commune.

Plus de 70 bénévoles se sont mobilisés pour faire vivre ces quatre manifestations. Elles servent la notoriété de notre commune, elles donnent, avec les manifestations organisées par les autres associations de Kergloff, une image de dynamisme qui rejaillit sur chacun de ses habitants. A nos dévoués bénévoles nous devons un remerciement amical et chaleureux.

La rando nature a été l'occasion pour toutes les associations locales de s'unir dans une manifestation nouvelle et réussie. L'expérience est donc reconduite cette année.

Ces réussites nous encouragent à persévérer et, lors de notre assemblée générale du 17 octobre dernier, nous avons arrêté le calendrier pour 2004.

Au cours de cette année, le bureau a accueilli trois nouveaux membres. Le comité les remercie de les avoir rejoint et souhaite la bienvenue à toutes les bonnes volontés qui viendront le soutenir.



Chapelle de Bon Secours



Pour notre association, l'année 2003 a débuté par l'organisation de la manifestation de l'ensemble vocal Nota Bene. Cet ensemble vocal, dirigé par Francine LÉOPOLD, a trouvé à la chapelle de Notre Dame de Bon Secours une acoustique qui lui a permis de réaliser une prestation de qualité.

Le Pardon du 14 juillet 2003 et sa fête profane ont marqué un retour aux sources par la présence de chevaux. Sabrina RIOU a présenté à cette occasion une démonstration de dressage très appréciée du public.

L'association, pour cette année 2003, a doté la chapelle de bancs et a également décidé de faire un traitement de préservation des statues de la chapelle. Chacun aura pu remarquer la qualité et la solidité des bancs et la finesse d'assemblage réalisé par Jean Michel CORNEC.

La participation de l'association au Festival des Vieilles Charrues est toujours un grand moment et l'occasion de se retrouver avec les 150 sympathisants toujours présents que nous remercions.

L'année 2004 sera une année plus modeste lors de la journée du pardon, de par les dates des différentes festivités se succédant de manière rapprochée afin de soulager les bénévoles déjà beaucoup sollicités. Nous les remercions tous.

L'ensemble vocal Nota Bene s'exprimera à nouveau courant mai, et nous vous encourageons vivement à venir nombreux les écouter.

FINANCEMENT DE LA CHAPELLE

Au 31/12/2003, sur un autofinancement à réaliser de 33 671 €, y compris le financement des bancs et les frais financiers de l'emprunt, l'Association s'est acquittée à ce jour de 20 171 €, 13 171 € en 2002 et 7 000 € en 2003. Il reste à la charge de l'Association 13 500 € qui correspondent à sa trésorerie disponible et qui lui permettront de solder l'emprunt de la commune.

Sur l'année 2004, l'association envisage aussi le financement de l'opération de conservation des statues.

Nous remercions la municipalité et l'ensemble du conseil municipal de nous avoir accompagné dans la restauration de la chapelle et nous la remercions aussi pour la confiance qu'elle nous a accordée dans ce projet.



Association La Trinité d'hier et d'aujourd'hui

Pour la deuxième année consécutive, la fête de la moisson, s'est déroulée autour de la chapelle de la Trinité à Saint Drézouarn, le 17 août 2003.

Trois batteuses anciennes, dont deux rénovées par des bénévoles, étaient au travail sur la place, ainsi que des faucheuses, lieuses et moissonneuses-batteuses, dans le champ attenant.

C'est maintenant une tradition, le repas du soir avec son ragoût à l'ancienne a connu un grand succès. La soirée était animée par des chanteurs et sonneurs de la région.

Les bénéfices des manifestations 2002 et 2003 ont permis de remettre à neuf la toiture de la chapelle. Rendez-vous est pris pour le 22 août 2004. Merci à tous les participants et bénévoles.



L'Amicale Laïque



UN SOUTIEN AUX ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Les différentes manifestations sont organisées dans le but d'apporter un soutien à l'école. Pour l'année scolaire 2002-2003 se sont successivement déroulés : le concours de chiens de troupeaux en octobre, le fest-noz en novembre et la fête de l'école en mai.

Au cours de la nouvelle année scolaire, un fest-noz a été organisé le 8 novembre. Toutes ces fêtes ont rencontrées un grand succès. Le bureau remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour leurs bons déroulements.

Pour cette année, une somme d'environ 3800 € est accordée à l'école. Ce budget a permis le financement d'une sortie découverte du son à Cavan pour les petits et les CP, le spectacle et les cadeaux de Noël, l'achat de livres, de 2 radiocassettes CD, de tapis pour le sport et de ballons de basket. Cette somme permettra également de financer une partie de la classe de mer à l'ILE TUDY pour les élèves de CM.

Le renouvellement du bureau a été effectué lors de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2003.

Il est composé de :

- Jean Paul TREMBLAY, président
- Jean Luc DUIGOU et Armand GUYOMARC'H, Vice-Présidents
- Alain ROGARD, Secrétaire
- Emmanuel MAROS et Pascal AUFFRET, Secrétaires Adjoints
- Françoise ROBIN, Trésorière
- Sylvie LE GAL et Marcel RIOU, Trésoriers Adjoints
- Christine COUILLARD, Directrice de l'Ecole et membre de droit

Pour les manifestations de l'année 2004,
une soirée repas est prévue le 20 mars.
Retenez la date !!!



FNACA



Le 19 Mars 2003, les anciens combattants d'Afrique du Nord ont commémoré le 41ème anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. En désaccord avec la décision du gouvernement de fixer au 5 décembre la commémoration de la fin de cette guerre, les membres de la FNACA continueront à rendre le 19 mars de chaque année, hommage à toutes les victimes de cette guerre, car c'est la seule date qui correspond à la signature du cessez-le-feu en Algérie (Accords d'Evian).

Cette année encore notre concours de cartes a eu un très grand succès, plus de 80 équipes engagées. En septembre 2004, il y aura rebelotte.

Pour la première fois, nous nous sommes

retrouvés à Pont Kervran pour un repas de fin d'année, nous avons fini l'après-midi dans la bonne humeur à la salle communale.

Nous vous donnons rendez-vous pour les journées du souvenir le 19 mars, le 8 mai et le 11 novembre 2004.

Sortie du CCAS

Cette année, le bureau du CCAS (centre communal d'actions sociales) a voulu innover en proposant aux personnes de 65 ans et plus, à la place du traditionnel repas dans un restaurant proche de Kergloff, une sortie au Lac de Guerliédan. Une soixantaine de personnes accompagnées par les membres du CCAS (Pierrot BELLÉGUIC, Marie Thérèse LAINÉ, Odile LE DREN, André AUFFRET, Pierre MOAL et Brigitte VALLÉE) ont participé à ce voyage en car.

Après un repas servi au restaurant « Beau Rivage » sur les bords du lac, les participants à cette sortie ont pu admirer à bord d'une vedette panoramique le paysage magnifique des abords du lac dont le niveau de l'eau avait baissé de plusieurs mètres en cette fin d'été très sec.

L'ensemble des invités du CCAS a apprécié cette nouvelle formule qui s'est déroulée par une superbe journée ensoleillée. Les participants ont aussi souhaité renouveler ce type de promenade en car qui leur permet de ne pas conduire.

Noces d'Or

Le 4 Octobre, Yvette et Henri HUITOREL, entourés de leurs enfants et petits enfants, ont été reçus en mairie pour marquer leur 50ème anniversaire de mariage qui avait été célébré le 19 août 1953 par Pierre Louis LE BAIL, maire.

A cette occasion, le maire les a félicités et leur a remis le diplôme d'honneur des noces d'or et une copie de leur acte de mariage.



Club du Temps Libre

Les adhérents sont fidèles à leur rendez-vous hebdomadaire et à leurs loisirs favoris, jeux de cartes, jeux de boules et palets lors des beaux jours.

Ils organisent chaque année une soirée raclette qui connaît un grand succès. En 2004, le rendez-vous est fixé au samedi 8 mai pour cette soirée.

La sortie annuelle s'est déroulée au mois de juin au pays de Muzillac dans le Morbihan. Durant cette journée, les membres du club ont visité le château de Branféré situé dans un magnifique parc de 35 Ha où vivent de nombreuses espèces d'animaux et notamment des oiseaux exotiques. Après un repas à l'Auberge Péaule, la sortie s'est poursuivie au Moulin Pen-Dur par la visite de la fabrique à l'ancienne de papier parchemin avec les méthodes et le matériel de l'époque.

Le mercredi 18 décembre, les clubs de Cléden-Poher et de Kergloff se sont donnés rendez-vous au restaurant « Chez Caro » à Cléden-Poher pour un repas dansant dans une ambiance chaleureuse.

Le 19 décembre, la rencontre hebdomadaire a été agrémentée par une bûche de Noël offerte par la municipalité. En ce début d'année 2004, à l'occasion de l'épiphanie, une galette des rois a été

offerte par Marie-France QUELEN. Le club la remercie tout particulièrement pour sa générosité.

Le club, constitué d'une équipe dynamique au sein d'une ambiance chaleureuse, simple et conviviale, est ouvert à tous. Chacun y trouve sa place selon ses goûts et les nouveaux seront accueillis avec beaucoup de plaisir.

Un nouveau bureau a été mis en place au début de cette année. Il est composé du président André AUFFRET, des vices-présidents André LE COZ et Simone PÉRON, des trésoriers Marie France CORNEC et Viviane COROLLER, des secrétaires Guillaume BERNARD et André LE JEUNE et des membres chargés des relations Alexis CARNEC et Jean LE COZ.



U.S. Kergloff

Malgré un bon début de saison 02/03, l'équipe première de l'US Kergloff ne termine que 9ème de son groupe de promotion première division.

L'équipe B se place quant à elle à une bonne 4ème place, ce qui laisse présager de bons résultats pour la saison actuelle.

A l'intersaison, le bureau a été reconduit dans ses fonctions, et le conseil d'administration a été élargi grâce à l'arrivée de nouveaux membres.

Le club compte aujourd'hui 39 licenciés seniors ainsi que 15 jeunes à l'école de foot qui est associée à Cléden, Landeleau, St Hérin et Motreff.

Il faut également noter que la moyenne d'âge de l'équipe première est de 20 ans en cette saison 03/04, ce qui en fait la plus jeune équipe de la région. Elle est toujours entraînée par Jacky DORVAL.

Tout ceci laisse présager un bel avenir pour les saisons futures. L'US Kergloff n'oublie pas de remercier tous les bénévoles qui participent aux activités du club, et qui donnent de leur temps tous les week-ends.

Le club remercie également tous les bénévoles qui lui ont prêté main forte lors du Festival des Vieilles Charrues dans une ambiance joyeuse et festive.



Les jeunes sportives de Kergloff se distinguent

Sandra LEVENEZ n'est plus à présenter. Elle a encore confirmé au championnat de Bretagne en janvier 2003 où elle a décroché la première place qu'elle défendra à nouveau le 1er février 2004 à Plouarzel.

Après de très bons résultats en 2001 et 2002, Clotilde ROHOU confirme ses performances en cross-country. En décembre 2002 elle décroche la première place du championnat UGSEL du Finistère Sud. En janvier 2003 elle obtient à Carhalx la 2ème place du championnat du Finistère FFA. Elle termine également première au championnat Sud Finistère UGSEL qui s'est déroulé sur le terrain de Kérampulh en décembre 2003.



En natation Virginie et Morgane ROHOU sont qualifiées pour participer au championnat régional UGSEL le 4 février prochain à Tréguier.

Le 10 décembre 2003, Virginie a obtenu 2 médailles d'argent au championnat UGSEL du Finistère à Douarnenez en 50 m papillon et en 100 m brasse.

Morgane, lors de ce même championnat, a décroché une médaille d'or au 100 m brasse, une médaille d'argent au 100 m dos et une seconde médaille d'argent au 100 m crawl. Elle a aussi participé au championnat de France UGSEL en mars 2003 à Lille pour un 50 m crawl en individuel et un 50 m crawl en relais. Son équipe a terminé à la 4ème place.

Calendriers des manifestations 2004

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR
20 Mars	Soirée repas	Amicale laïque
8 Mai	Soirée raclette	Club du temps libre
30 Mai	Tournoi des jeunes	US Kergloff
6 Juin	Foulées rando-nature	Inter associations
19 Juin	Fête de la Musique	Comité des Fêtes
Juin (à préciser)	Kermesse de l'école	Amicale Laïque
11 Juillet	Pardon de Bon Secours	Comité de Sauvegarde
18 Juillet	Fête de la moto ancienne	Comité des Fêtes
12 Septembre	Fête patronale	Comité des Fêtes
22 Août	Battage à l'ancienne	La Trinité d'hier et d'aujourd'hui
26 Septembre	Concours de chiens bergers français sur bovins	Benoît Le Gal et Jean Yves Fer
Septembre (à préciser)	Concours de cartes	FNACA
Septembre (à préciser)	Cochon grillé	US Kergloff